

Une question ?

Service Relation Usagers - A partir du 01/04/2025

du lundi au jeudi 8h30-12h30 et 13h30-17h30

le vendredi 8h30-12h30 et 13h30-16h30

Nous écrire : relation.usagers@sicoval.fr

Sicoval - 110 rue Marco Polo, 31670 LABEGE

Nous appeler : 05 62 24 02 02

Nous rencontrer : uniquement sur rdv - à prendre par téléphone

Pour toute urgence pour eau / assainissement en-dehors des horaires d'ouverture : 05 62 24 76 91

Régler ma facture

- par prélèvement : je me simplifie la vie !

Mensuel ou à l'échéance, je peux le demander pour mes prochaines factures sur Sicoval.fr/demarches

- par Internet : Sicoval.fr (Paiement en ligne) ou payfip.gouv.fr
Identifiant structure publique 001084

Référence Dette : 2025-EA-00-2515000038

- par TIP : retourner le talon ci-dessous en suivant les indications

- par chèque : à l'ordre du Trésor Public, dans la même enveloppe que le talon ci-dessous, en suivant les indications

- sur place chez un buraliste / partenaire agréé* en espèces (max. 300€) ou au SGC de Castanet-Tolosan (carte bancaire acceptée), muni(e) de votre facture (*Impots.gouv.fr/paiement-de-proximite)

Aucun paiement ne sera accepté au Sicoval

Limite de réclamation : 30 jours après la date de règlement

En cas de difficulté pour régler la somme demandée, je m'adresse au comptable chargé du recouvrement : SGC de Castanet-Tolosan, 11 bld. des genêts, BP 92506, 31325 Castanet Tolosan Cedex (tél: 0562719020)

Titre émis et rendu exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du Code général des collectivités territoriales. La redevance est établie conformément aux dispositions de l'article L.2333-76 du Code général des collectivités territoriales, et à la grille tarifaire annuelle votée par délibération (consultable sur sicoval.fr).

Recours contentieux : sous 2 mois à partir de la réception de la facture, devant le tribunal judiciaire de Toulouse.

FACTURE EAU

n° 2515000038 du 15/07/2025

Eau

Détail au verso

Distribution de l'eau potable

Montants (€)
15,87

Montant total

15,87

Montant total à payer avant le 08/09/2025

15,87 €

Datez, signez et envoyez le TIP dans l'enveloppe jointe dûment affranchie. Ajoutez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées sur le TIP ou si elles ont changé. Ne jamais modifier le TIP. Ne pas utiliser de trombone. Ne pas alier niagrafer ni coller.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

SA. HECTARE
75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
RN 113 CS 30020
34741 VENDARGUES CEDEX



TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0310075070000000251500003825

ICS : FR68ZZZ437032

Référence : 4 TM 25 000002515000038 Q 105 86

Montant : 15,87 €

Créancier : SICOVAL

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9

En cas de modification, joindre un relevé d'identité

IBAN : FR76 1350 6100 0024 8407 6900 031

Titulaire du compte : HECTARE SAS

507710500258 HECTARE SAS

13506100002484076900031

941133000175 24150000025150000380310074973706

1587

FACTURE EAU n° 2515000038 du 15/07/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso, en m3
594	I23IA242104	15		0			0	0
								0

Consommation facturée (m3)

0

	Année	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU				15,04	0,83	15,87
Location compteur	2025	143 jours	8,78	3,44	0,19 (5.5%)	3,63
Prime fixe	2025	143 jours x 1	29,62	11,60	0,64 (5.5%)	12,24
				15,04	0,83	15,87

Pour connaître la qualité de votre eau :

<https://www.sicoval.fr/habiter/eau-et-assainissement>
ou sur demande auprès de nos services.



Les prix de l'eau et de l'assainissement

Ils sont déterminés en fonction des dépenses prévues pour alimenter les habitants en eau potable et traiter les eaux usées (achat d'eau, investissements sur les réseaux, réservoirs et stations d'épuration, charges du personnel...). Ils sont fixés chaque année par le Conseil de Communauté du Sicoval à l'exception des redevances de l'Agence de l'eau.



Coupure d'eau, restez informé.e !

Soyez informé.e en temps réel directement sur votre portable des coupures d'eau sur votre commune. Inscrivez-vous sur www.sicoval.fr > rubrique Alertes SMS ou scannez ce QR code.

